

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mais qu'il m'était difficile d'abrégé, si je voulais faire comprendre par le rapprochement des textes l'état réel de la question.

Je ne terminerai toutefois pas sans relever les accusations dirigées par une partie de la presse vaudoise contre le Conseil d'Etat en lui attribuant l'intention aussi fautive qu'absurde de vouloir se mettre en opposition avec les décisions fédérales. Il me serait aisé de démontrer que le Conseil d'Etat, loin de vouloir se séparer de ses Confédérés dans les questions d'intérêt général et de chercher à se renfermer dans les étroites limites d'un égoïsme cantonal, s'efforce, dans toutes les occasions, de donner l'exemple de la confraternité fédérale. — Agréez, etc.

Lausanne, le 28 février 1869. . . Le Chef du Département militaire,
A. BORNAND.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le *Bund* donne les renseignements ci-dessous sur l'école centrale de Thoune, ouverte le 3 mai : elle est commandée par M. le colonel fédéral Hofstetter, avec M. le colonel Stadler pour remplaçant. Les autres instructeurs sont MM. le colonel de Linden, les lieutenants-colonels de Vallière, de Perrot, Bleuler, le major docteur Schnyder pour les leçons d'hygiène, les majors Burnier, Bluntschli et Müller, le capitaine Altorfer et le lieutenant Frischknecht.

Les militaires recevant l'instruction sont au nombre de 30 officiers de l'état-major fédéral, 16 d'artillerie et 19 d'infanterie. Comme à l'ordinaire, les premières leçons ont été exclusivement consacrées à la théorie, et cela d'une manière si attrayante que les auditeurs ont été de plus en plus assidus.

Du 4 au 8 juin tous les militaires de l'école ont été réunis en bataillons pour une reconnaissance du côté d'Interlaken et dans les environs de Grindelwald et de Meyringen. On faisait la supposition qu'un ennemi, après s'être emparé du Valais, envoyait une colonne au Grimsel, à l'orient, pour pénétrer dans l'Oberhasli, une seconde pour passer la Gemmi et descendre dans la vallée de la Kander, au centre, et une troisième pour s'emparer des hauteurs de Sarnetsch, du Pillon et des Mosses, à l'ouest, pour arriver par là au Simmenthal, forces qui, après avoir repoussé les défenseurs, iraient se rallier sur le Brunigg. Une brigade fédérale réunie à Thoune devrait manœuvrer de manière à empêcher la jonction projetée des colonnes ennemies.

Vaud. — Par décret du Grand Conseil en date du 17 mai, les fonctions de chef du corps de l'infanterie, vacantes par le décès du colonel Veillon, ont été réunies à celles de l'instructeur en premier, M. le colonel fédéral Borgeaud, qui portera dorénavant le titre d'instructeur-chef.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 12 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

ANNONCE.

Il vient de paraître

chez CORBAZ et Ce, imprimeurs-éditeurs, à Lausanne, et chez les principaux libraires :

LE GÉNÉRAL JOMINI, SA VIE ET SES ÉCRITS

par F. LECOMTE, colonel fédéral suisse.

2^e édition, revue et augmentée.

Un volume in-8° avec carte générale, fr. 6. Avec atlas, fr. 12.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.